

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	29

## **VILLE DE BRIARE**

### **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

#### **Présents :**

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

#### **Absents excusés :**

Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Madame GABRIEL Mélanie ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

#### **Procuration a été donnée à :**

Monsieur CHARMETANT Alain donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline.  
Madame NIANG Kiné donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François.  
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame ACIMOVIC Cennet.  
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.  
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.  
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

#### **Délibération N° 2025-113 : CONCOURS DES MAISONS FLEURIES « LAURÉATS 2025 » - AUTORISATION DE PAIEMENT BONS D'ACHAT.**

**Considérant** qu'il convient d'autoriser le mandatement des bons d'achat attribués aux 65 lauréats du Concours communal des Maisons Fleuries 2025 dont la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20, il convient qu'une délibération soit prise par le Conseil municipal.

**Considérant** que selon l'application du règlement intérieur et la décision par les membres du

Groupe « Fleurissement et Esthétique de la Ville » de répartir la valeur des bons d'achat en fonction de la note obtenue,

**Considérant** la proposition de répartition et les montants suivants :

- 11 bons d'achat de 70€ : la note de 19/20 obtenue par 11 lauréats
- 15 bons d'achat de 60€ : la note de 18/20 obtenue par 15 lauréats
- 20 bons d'achat de 50€ : les notes de 17/20 et 16/20 obtenues par 20 lauréats
- 8 bons d'achat de 40€ : les notes de 15/20 et 14/20 obtenues par 8 lauréats
- 3 bons d'achat de 30€ : les notes de 13/20 et 12/20 obtenues par 3 lauréats
- 8 bons d'achat de 20€ : les notes de 11/20 et 10/20 obtenues par 8 lauréats

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**AUTORISE** le mandatement des bons d'achat détaillés ci-dessus et indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Le 24 novembre 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT



Le Maire,



Pierre-François BOUGUET